



# Santé et bien-être

Juin 2015

[www.gmsinsurance.com](http://www.gmsinsurance.com)

## Les vacances estivales

L'année scolaire est presque finie, et cela signifie les VACANCES! Peut-être planifiez-vous un voyage hors de la province ou du pays avec votre famille. Dans un tel cas, assurez-vous d'inclure les renseignements d'assistance voyage en cas d'urgence.

La plupart des régimes d'assurance collectifs comprennent une assistance en cas d'urgence pour les voyages hors de la province ou du pays dans le cadre de leurs soins de santé. Vous n'avez certainement pas envie de tomber malade (ou pire) en voyage, mais c'est possible. Cela peut être une expérience terrifiante, surtout lorsque vous êtes dans un endroit que vous ne connaissez pas et dont vous ne savez pas la langue... sans compter les coûts du traitement.

Votre assurance collective de voyage fournit toutes sortes d'assistance, de la planification avant le voyage (p. ex., de quels vaccins ai-je besoin?) au traitement en cas d'urgence (p. ex., où est la clinique la plus proche?, comment payer les soins, etc.) en passant par l'indemnisation pour les compagnons de voyage et les visites familiales et le rapatriement en cas de décès. Les détails de ce qui est couvert par le régime sont disponibles dans votre manuel de l'employé. Vous ne voudrez probablement pas apporter tout le manuel avec vous en vacances, mais vous pourriez apporter les pages pertinentes. Vous pouvez également accéder aux renseignements sur votre régime en tout temps et partout, en vous inscrivant pour obtenir un accès en ligne.

Si vous avez besoin d'aide médicale, si mineure soit-elle, prenez toujours contact avec votre compagnie d'assurance le plus tôt possible (ou demandez à un compagnon de voyage de s'en charger si vous êtes incapable de le faire). Cela permettra à la compagnie d'assurance d'assurer la coordination de la couverture avec le régime

provincial (qui est toujours le premier payeur), ce qui vous permettra d'économiser du temps et de réduire les ennuis lors de votre retour à la maison. De plus, ils peuvent vérifier la couverture du traitement avant même que vous n'engagiez de dépense.

## État de santé antérieur

Si vous avez un problème médical qui nécessite un traitement continu ou qui n'est pas considéré comme étant stable (p. ex., changement de dose d'un médicament), il est possible qu'une urgence découlant de ce problème pendant votre voyage ne soit pas couverte. L'assurance voyage est conçue pour couvrir les événements soudains et imprévus – autrement dit, les urgences.

## Aventures pendant l'année de congé

Les étudiants qui ont terminé leurs études souhaitent parfois prendre de longues vacances avant de s'embarquer dans une carrière. Parce qu'ils ne sont plus aux études à temps plein, ils ne seront plus admissibles en tant que personnes à charge dans le cadre du régime médical de leurs parents, qui comprend l'assurance voyage. Ils souhaiteront donc souscrire une assurance voyage privée avant leur départ. Comme l'assurance collective, l'assurance privée exige que l'assuré ait un régime d'assurance-santé provincial (p. ex., Assurance-santé de l'Ontario). Il y a des limites sur la durée de couvertures des résidents par les régimes provinciaux lorsqu'ils sont à l'extérieur du pays, mais des exceptions peuvent être faites, selon la raison du voyage. Prenez toujours contact avec votre régime d'assurance-santé provincial afin de vous assurer qu'il y a une couverture pendant la durée de votre voyage et demandez une prolongation, au besoin.



Nous souhaitons fournir de l'information concernant la vie saine et la réalisation d'un mode de vie équilibré. Cette information n'est pas conçue pour remplacer des conseils médicaux, juridiques, financiers ou autres. Consultez toujours le professionnel approprié pour votre situation avant de prendre des décisions qui touchent votre bien-être.